



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

vendredi 3 juillet 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Inventer plutôt que résister	4
<i>La Tribune Hebdomadaire - 03/07/2015</i>	
LAPHRASE « Aujourd'hui, pour accompagner les mutations des entreprises, l'action publiq...	7
<i>Le Journal Des Entreprises Ille Et Vilaine - 03/07/2015</i>	
Hollande sauvé ?	8
<i>La Revue - 01/07/2015</i>	
France Stratégie confirme	9
<i>Intercommunalités - 01/05/2015</i>	
Lundi 6 juillet 2015 à 9h Musée des Confluences 86 Quai Perrache, 69002 Lyon	10
<i>Newspress.Fr - 02/07/2015</i>	
La fleur de l'âge	12
<i>Le Journal Des Entreprises Gironde - 03/07/2015</i>	
L'âge du capitaine.	13
<i>Les Nouvelles De Falaise - 02/07/2015</i>	
Leur ambition est sans limite d'âge	14
<i>Challenges - 02/07/2015</i>	
Plaidoyer pour un droit social en 50 articles	15
<i>Challenges - 02/07/2015</i>	
Le FMI, un pompier au banc des accusés	16
<i>Challenges - 02/07/2015</i>	
Universités : le tabou des frais d'inscription	17
<i>Msn (France) - 02/07/2015</i>	
Universités : le tabou des frais d'inscription	19
<i>Teva.Fr - 02/07/2015</i>	
Universités d'été Enseignants-Entreprises: Formation continue pour les enseignants du s...	21
<i>Mcetv.Fr - 01/07/2015</i>	
Diffusion territoriale de la croissance : compétitivité, solidarité, interterritorialit...	24
<i>Newspress.Fr - 02/07/2015</i>	
Canicule et vague de chaleur en France	25
<i>Rfi.Fr - 02/07/2015</i>	
Actualités parlementaires de fin de semestre 2015	26
<i>La Lettre De L'économie Sociale - 02/07/2015</i>	
Un indicateur "biodiversité" bientôt au côté du Pib	28
<i>La Dépêche - Le Petit Meunier - 30/06/2015</i>	
Nouvelles règles communautaires detransparencepour les grandes entreprises	29
<i>Enjeux - 01/07/2015</i>	
Résolution sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au Produit intérieur br...	32
<i>Mediaterre.Org - 02/07/2015</i>	
Ces projets de loi anti-ouvriers que le gouvernement voudrait faire passer en plein été	33
<i>Informations Ouvrières - 02/07/2015</i>	
Tunisie : la police touristique armée et renforcée	34
<i>Lci.Tf1.Fr - 02/07/2015</i>	

France Stratégie



SPÉCIAL RENCONTRES ÉCONOMIQUES D'AIX-EN-PROVENCE 2015

NOUVEAU MODÈLE

Inventer plutôt que résister

Victime des avancées technologiques, le travail salarié traditionnel est menacé. Il faut réinventer notre modèle social.

**JEAN
PISANI-
FERRY**
COMMISSAIRE
GÉNÉRAL, FRANCE
STRATÉGIE

MEMBRE DU CERCLE
DES ÉCONOMISTES



Dans le monde, 200 millions de personnes sont actuellement au chômage, soit 30 millions de plus qu'en 2008. C'est dans ce contexte qu'émerge à nouveau une grande peur, celle de voir l'homme remplacé par des machines. Les robots n'ont pas envahi nos vies, mais ils occupent nos esprits. Et une prédiction revient au goût du jour : celle du Prix Nobel Wassily Leontief qui, en 1983, annonçait pour le travail humain le sort des chevaux du début du xx^e siècle.

La plupart des économistes restent dubitatifs face à de telles alarmes. Pour deux raisons. Premièrement, ils ont déjà entendu cela plusieurs fois, et ont appris qu'une augmentation globale de la productivité détruit rarement des emplois. À chaque fois que les machines ont gagné en efficacité (y compris quand des véhicules à moteur et des tracteurs ont remplacé les chevaux), de vieux métiers ont disparu, mais de nouveaux les ont remplacés. Deuxièmement, les économistes adorent les chiffres, et ce qu'ils y voient actuellement, c'est plutôt un ralentissement de la productivité.

Mais à considérer les choses sous cet angle, on risque de passer à côté du vrai sujet. Quelle que soit la quantité de travail utilisée au cours des décennies à venir, nul doute que sa nature va être profondément transformée.

Deux tendances sont à l'œuvre. La première tient bien sûr à l'arrivée des robots. Les machines ne remplacent pas seulement les travaux



répétitifs, comme le traitement de données. Elles rendent aussi plus productif le travail abstrait ou créatif. Et elles n'améliorent qu'à la marge la productivité de la troisième catégorie de travailleurs, ceux qui fournissent des services à la personne. Si les robots rendent les comptables inutiles, ils dopent la productivité des chirurgiens et ne changent rien à celle des coiffeurs.

En résulte une polarisation du marché du travail, avec davantage d'emplois en bas de l'échelle salariale – services à la personne –, et davantage d'emplois dits « créatifs » en haut de l'échelle, mais entre les deux une réduction du nombre d'emplois de qualification intermédiaire.

Cette évolution impacte l'économie, mais aussi toute la société. Après 1945, la classe moyenne est devenue comme un idéal pour les pays avancés. Les catégories à bas revenu espéraient y accéder, et les riches estimaient en faire partie. L'idée était que tout le monde pouvait en être, à condition de travailler durement.

Cette classe moyenne a imposé son mode de vie, ses structures de consommation. Elle a fourni le socle de la démocratie. Sa disparition perturberait le fonctionnement de la société entière et diminuerait fortement le rôle du travail dans la formation de l'identité sociale. Avec, à la clé, un retour de la lutte des classes.

Deuxième tendance : l'« uberisation. » Uber a créé un nouveau modèle de travail, où les individus apporteurs de services accèdent aux clients via une plateforme numérique. À la différence des géants de l'économie d'antan, Uber ne compte pas des dizaines ou des centaines de milliers d'employés, mais il organise cependant leur travail. C'est une véritable révolution, parce que Uber et les autres plateformes numériques redéfinissent le travail, envoyant au rebut le modèle de la firme de l'âge industriel. Son rôle était essentiel, en ce qu'elle organisait les relations entre les travailleurs beaucoup mieux que ne pouvait le faire le

« LE TRAVAIL DEVIENT L'OBJET D'UNE COTATION EN CONTINU »

simple marché. Elle permettait la spécialisation et une économie substantielle de coûts de transaction. C'est en est fini avec Uber. Plus besoin de contrat de travail. Au lieu de passer par l'autorité d'un chef d'entreprise, le travail individuel est intermédié par l'informatique.

Il faut insister sur les lourdes conséquences de cette transformation. Le travail devient l'objet d'un échange sur le marché et fait, tout comme une matière première, l'objet d'une cotation en continu : le contrat de travail est remplacé par la vente d'un service dont la quantité et le prix varient en temps réel, au gré de l'offre et de la demande. Est-ce de la fraude ? Peut-être. Mais, ne nous faisons pas d'illusion : notre vieux système ne résistera pas longtemps

aux avancées technologiques. Plutôt que de dresser des digues, ou en même temps que nous les dressons, réfléchissons donc aux conséquences de ce nouveau modèle qui met en péril le soubassement salarial de nos institutions sociales.

De véritables ruptures sont donc à attendre. Ajoutons-y que les jeunes diplômés délaissent aujourd'hui les grands groupes pour se faire embaucher par une startup, quitte à gagner moins dans un premier temps, es-

comptant à terme un revenu supérieur. Une stratégie de maximisation du revenu sur tout le cycle de la vie professionnelle, destinée à tirer le maximum de profit d'un capital humain.

Ce type de comportement mine lui aussi la place centrale du contrat salarial. Comment les sociétés peuvent-elles répondre à cette révolution ? Certaines sont tentées de résister au changement. D'autres se résignent à l'adaptation à ce nouveau monde. Certaines enfin cherchent à la fois à miser sur le changement et à inventer un nouveau modèle social : c'est, bien sûr, la stratégie la plus féconde. Parce que ce n'est ni aux robots ni aux plateformes, mais aux citoyens qu'il appartient de construire les institutions sociales de demain. ■

© Project Syndicate, 2015.



Le souvenir
mythique du
« Bon Roi René »
(1409-1480) est
toujours vif à
Aix-en-Provence.
Ici, une statue
à sa mémoire,
cours Mirabeau.
© ROBERT PALOMBA/AFP

LAPHRASE « Aujourd'hui, pour accompagner les mutations des entreprises, l'action publique doit repenser

LAPHRASE « Aujourd'hui, pour accompagner les ...

LAPHRASE « Aujourd'hui, pour accompagner les mutations des entreprises, l'action publique doit repenser sa dépense, revoir le choix de ses priorités, et redéfinir ce qui encadre l'activité économique. »
Jean Pisani-Ferry, économiste invité au séminaire de travail de l'Audiar « Créer de la valeur à Rennes en 2030 »



FRANCE

Hollande sauvé?

Le président français, élu en 2012, l'a dit et répété : il ne s'autorisera à se présenter à sa propre succession, en 2017, que s'il a réussi à « inverser la courbe du chômage ». Pour le moment, le pays n'en prend pas le chemin, mais une étude de France Stratégie, un think-tank public, lui donne quelques raisons d'espérer. La génération du baby-boom, annoncent les experts, devrait arriver massivement à l'âge de la retraite à partir de cette année, libérant ainsi 619 000 emplois par an. Par comparaison, le nombre de départs en retraite était de 411 000 par an dans les années 1990 et de 565 000 entre 2007 et 2012. ■ **P.C.**



France Stratégie confirme la pertinence économique du redécoupage régional

Une « *cohérence économique interne des régions renforcée par le nouveau découpage régional* », mais des départements isolés, ou entretenant des relations plus fortes avec d'autres régions : telle est la conclusion d'une note publiée en mai par France Stratégie. Celle-ci analyse les effets de la nouvelle carte des régions sur leur cohérence économique et leur capacité à produire des décisions de politique économique en étudiant les déplacements domicile-travail et les « liens d'actionnariat » (origine des actionnaires des entreprises). De nombreuses cartes mettent en évidence les relations existant entre les départements, en déduisant la cohérence économique des nouvelles régions. Elles pointent en parallèle les forces centrifuges exercées par les nouvelles régions sur certains départements voisins : liens forts entre le Territoire de Belfort et la nouvelle grande région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, entre la Sarthe et la Normandie, etc. Le rapport conclut néanmoins à l'inévitabilité de ces forces, même dans l'éventualité où les départements concernés seraient amenés à changer de région, et confirme « *la pertinence du nouveau découpage régional qui diminue le nombre de départements (...) tournés, via leurs liens économiques, vers une autre région* ». Téléchargez la note complète sur www.strategie.gouv.fr/publications.



Lundi 6 juillet 2015 à 9h Musée des Confluences 86 Quai Perrache, 69002 Lyon

France Stratégie a fait de la diffusion territoriale de la croissance l'un de ses principaux thèmes de réflexion pour l'année 2015.

- Notre métier
- Les avantages
-
- Cibles, Réseaux
- Visibilité
- Résultats, Garanties
- Référencement
- Circuits de diffusion
-

- France
- Monde
- Nous contacter

Nos thèmes

- Fil général
- Régions
- International
- Politique
- Economie
- Sciences
- Société
- Culture
- Sport
- Santé
- Environnement
- Dossiers d'actu

Diffusion territoriale de la croissance : compétitivité, solidarité, interterritorialité

France Stratégie - 03/07/2015 11:43:33



5e Journée nationale des pôles Métropolitains

Lundi 6 juillet 2015 à 9h

Musée des Confluences

86 Quai Perrache, 69002 Lyon

France Stratégie a fait de la diffusion territoriale de la croissance l'un de ses principaux thèmes de réflexion pour l'année 2015.

Le lundi 6 juillet, à Lyon, plusieurs questions seront abordées. Quels sont les mécanismes à

l'oeuvre en matière de redistribution de la croissance métropolitaine ? De quelle manière le fait métropolitain peut-il être appréhendé en ce sens, et comment les pôles métropolitains peuvent-ils, dans leur diversité, apporter des réponses adaptées à des écosystèmes de croissance par essence spécifiques ? Quatre ans après leur création par la loi RCT du 16 décembre 2010, quelles sont les premières actions à avoir vu le jour ?

Le Club de prospective territoriale, qui rassemble notamment des représentants des territoires et les associations nationales d'élus locaux, se réunira en plénière à cette occasion. Selma Mahfouz, commissaire générale adjointe de **France Stratégie**, participera à cette première table ronde, à 9h45, aux côtés de Michèle Vullien, vice-présidente de la Métropole de Lyon, membre du Bureau du pôle métropolitain Lyonnais ; Christophe Ferrari, président de Grenoble Alpes Métropole ; Gilles Mergy, délégué général de l'Association des régions de France ; Laurent Davezies, enseignant au CNAM.

Retrouvez le programme complet et inscrivez-vous sur notre site internet.

Contact presse :

Jean-Michel Roullé - Responsable du service Edition-Communication

+33 (1) 42 75 61 37

+33 (6) 46 55 38 38

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Joris Aubrespin - Chargé des relations presse

+33 (1) 42 75 60 27

+33 (6) 20 78 57 18

joris.aubrespin@strategie.gouv.fr

France Stratégie

18 rue de Martignac

75700 Paris cedex 07



Jean-Michel Roullé

Responsable de la Communication

01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

SITE INTERNET

Jean Pisani-Ferry

Commissaire général

La fleur de l'âge

France Stratégies suggère de limiter à 70 ans l'âge des candidats à des mandats parlementaires ou locaux....

France Stratégies suggère de limiter à 70 ans l'âge des candidats à des mandats parlementaires ou locaux. L'idée n'a pas rencontré un écho favorable parmi nos édiles locaux. On le comprend aisément. Quelle hécatombe parmi notre personnel politique si la retraite d'office était fixée à 70 ans ! Les sénateur Gérard César (80 ans) et Philippe Madrelle (78 ans) devraient faire une croix sur leurs mandats. Et que dire de Marcel Berthomé (93 ans), plus vieux maire de France, qui effectue son 9e mandat à la tête de Saint-Seurin-sur-L'Isle. Quant à

Alain Juppé (69 ans), il devrait se résigner à effectuer actuellement son dernier mandat. Et telle n'est pas son intention... En est-il autrement pour Alain Cazabonne (70 ans), Michèle Delaunay (68 ans) ou Alain Rousset (64 ans) ? Le problème vient moins de l'âge de nos élus que du non-renouvellement de notre classe politique. Le fait que certains élus, plus jeunes, succèdent à leur père, est un autre symptôme de ce problème. On peut objecter que ce sont les citoyens qui choisissent leurs élus. Mais ils ne choisissent pas les candidats... Il est plus que temps de réformer le statut des élus. Les possibilités de réforme sont

connues depuis longtemps : non-renouvellement dans le même mandat plus de 2 ou 3 fois, limite du cumul des mandats... Sans oublier de faire de la place à la société civile. Mais les parlementaires auront-ils le courage de limiter leur omnipotence ?

y.buanec@lejournaldesentreprises.com
m Twitter :@YannBuanec LE BILLET

Yann Buanec



L'âge du capitaine.

Faut-il plafonner l'âge des élus ? La question, envisagée par un rapport qui propose de limiter à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection parlementaire ou locale, a suscité bien des réactions, cette semaine. Des réactions parfois virulentes, notamment parmi les parlementaires. les plus âgés.

Ce rapport, commandé le ministre de la Ville et de la Jeunesse, Patrick Kanner, a été élaboré par le think tank (laboratoire d'idées) France Stratégie et remis lundi dernier à son destinataire. Intitulé « reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », il s'inspire des règles en vigueur dans les entreprises publiques. Trop vieux, nos représentants ? A l'occasion de la dernière élection

législative, l'Assemblée s'est pourtant «rajeunie» : si les moins de 30 ans n'étaient que 11 lors de la mandature précédente, pour 257 députés âgés de 60 à 70 ans et encore 55 âgés de plus de 70 ans, ils sont, désormais 27 à être âgés de moins de 30 ans, pour 200 âgés députés situés entre 60 et 70 ans, et 53 âgés de plus de 70 ans. Les sénateurs sont un peu plus âgés: 227 membres de la Haute Assemblée ont plus de 60 ans, sur 348. Toute la semaine, les élus ont été nombreux à monter au créneau pour dénoncer cette idée, à l'instar du député Gérard Bapt, 69 ans, citant Brassens: « *Le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con* ». Plus énervé, Bernard Debré, député Les Républicains (70 ans),

s'est élevé contre un « déni de démocratie » : « *Ça voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche* », a-t-il expliqué. Et si la mesure était adoptée, un certain Alain Juppé, qui fêtera ses 70 ans le 15 août prochain, pourrait se voir interdire la route de l'Elysée en 2017.

Mais plus que l'âge des hommes, c'est la longueur des carrières politiques, ainsi que le non-renouvellement des cadres et des idées, qu'il faudrait peut-être interroger.

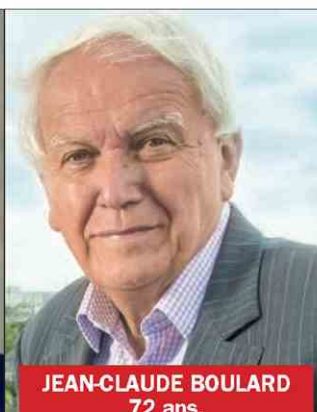
Leur ambition est sans limite d'âge

La proposition de plafonner à 70 ans l'âge des candidats à une élection fait débat. Mais les politiques ne sont pas seuls à jouer les prolongations.



ALAIN JUPPÉ
69 ans,
maire de Bordeaux

La proposition de plafonner à 70 ans l'âge des candidats le menace pour 2017.



JEAN-CLAUDE BOULARD
72 ans,
maire du Mans

Elu local depuis 1976, il a pris les commandes de sa ville en 2001.



GÉRARD BRÉMONT
77 ans, président
de Pierre & Vacances

Il règne toujours sur le groupe de villages de vacances qu'il a fondé en 1967.



MAURICE LÉVY
73 ans,
président de Publicis

Il a succédé à Marcel Bleustein-Blanchet à la tête du groupe de communication en 1988.

Habile, Alain Juppé. Dans le débat lancé par la proposition de France Stratégie de plafonner à 70 ans l'âge des candidats à une élection, le maire de Bordeaux – qui passera le cap fatidique le 15 août – est resté prudent. « *C'est une réflexion qu'on peut avoir* », a-t-il réagi, avant de rappeler qu'il avait lui-même fixé la limite à 75 ans pour les élections législatives lorsqu'il était à Matignon, un dispositif supprimé depuis. Formellement, le favori des sondages à droite ne serait pas concerné par la proposition, dès lors qu'elle s'applique à une deuxième candidature. Or, avec ses 71 ans en 2017, ce serait la première fois qu'il participerait à la course présidentielle.

Petits arrangements

Sur le fond, la barrière des 70 ans vise à donner un coup de jeune à une classe politique parmi les plus âgées des démocraties du monde (voir ci-contre). Quelque 44% des députés ont plus de 60 ans et le doyen du Sénat, Paul Vergès, a fêté ses 90 printemps. Les barons locaux septuagénaires ne sont pas rares : le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, a 76 ans, celui du Mans,

DÉMOCRATIE VIEILLISSANTE

Age moyen des parlementaires des Chambres basses



SOURCE : UNION INTER-PARLEMENTAIRE (ACTUALISATION : JUIN 2013-JUIN 2014)

L'Assemblée nationale est l'une des Chambres basses les plus vieillissantes des grandes démocraties.

Jean-Claude Boulard, 72 ans, le président du conseil régional Midi-Pyrénées, Martin Malvy, 79 ans...

Mais les politiques ne sont pas les seuls à jouer les prolongations. Dans la fonction publique, si la limite d'âge est officiellement à 65 ans, de multiples exceptions existent. En 2011, le gouvernement Fillon avait repoussé la borne de deux ans pour les plus hauts fonctionnaires, et afin de maintenir au passage le préfet Christian Lambert en Seine-Saint-Denis. Plus récemment, un amendement de la loi santé a reporté jusqu'à un maximum de 72 ans la retraite des médecins hospitaliers. Les magistrats de la Cour des comptes, les conseillers d'Etat et les professeurs d'université, eux, peuvent exercer jusqu'à 68 ans.

Dans le privé, les mises à la retraite d'office sont interdites depuis 2009 avant 70 ans, contre 65 auparavant. A l'époque, le gouvernement souhaitait supprimer tout plafond, mais avait reculé face aux protestations d'un patronat attaché à une procédure plus légère que le licenciement. « *Même si aucun salarié, ou presque, ne souhaite travailler si tard, de fait, les entreprises ont perdu un levier pour se séparer de*

leurs seniors », remarque Jean-Christophe Sciberras, de l'Association nationale des DRH. Du coup, avec la fin des préretraites et le recul en 2010 de deux ans de l'âge légal, le taux d'emploi des sexagénaires a grimpé en flèche. Au risque d'un surplus de main-d'œuvre dans certains secteurs ? A Air France, le report de la limite d'activité des pilotes à 65 ans, réclamé par une association d'irréductibles, a aggravé les problèmes de sureffectifs.

Cadre souple

Côté patrons, l'âge maximal est fixé, en théorie, à 65 ans pour le président d'un conseil d'administration et le directeur général, mais rien n'empêche les actionnaires de voter une clause qui repousse cette barrière, comme lors des assemblées générales de Total et de Carrefour en 2014. Seule règle intangible : pas plus du tiers des administrateurs ne doit dépasser les 70 ans. Un cadre souple qui permet à Gérard Brémont de tenir les rênes de Pierre & Vacances à 77 ans, ou à Maurice Lévy de conserver la tête de Publicis à 73 ans. Il n'y a pas que les politiques qui ont du mal à décrocher.

Laurent Fargues

Actualité *le livre*

Plaidoyer pour un droit social en 50 articles

Epais, voire malade, le Code du travail ne satisfait personne. Ses exigences sont pourtant simples. Extraits (p. 12 à 17).

“ La France est l'un des rares pays européens à s'être doté, depuis le début du xx^e siècle, d'un

Code du travail qui regroupe l'ensemble des lois et règlements ayant trait au travail salarié et aux relations professionnelles qui l'entourent. Comme ce Code est un ouvrage utile aux juristes professionnels, les maisons d'édition spécialisées en assurent une publication agrémentée de commentaires et de multiples références. Dans ses versions courantes, le Code du travail est donc devenu fort volumineux.

Ainsi, tout s'enchaîne. Le droit du travail se confond avec son Code. Tel qu'il est présenté au public, c'est un ouvrage épais, très épais même. Il devient alors facile, en le brandissant, de proclamer que notre droit du travail est devenu obèse, malade.

Cette complexité provient avant tout de ce que ces règles sont inspirées par plusieurs ordres de préoccupation, plusieurs exigences, qu'il est difficile de mettre en harmonie, mais que ces textes s'efforcent néanmoins de conjuguer.

Il est une première exigence qui se trouve au départ d'innombrables dispositions : celle de la liberté d'initiative de l'entrepreneur, devenu, dans les relations de travail, un employeur. Elle est à

la racine de la liberté de conclure un contrat, du pouvoir de faire le choix d'une production et d'en aménager l'organisation. Il en va de même du pouvoir de soumettre les salariés à une évaluation, de déterminer les horaires de travail et, dans certaines limites,

d'accroître le temps de travail d'un salarié ou de changer son lieu d'exercice. Cette exigence se distingue d'une autre, celle de l'efficacité : il faut qu'une organisation productive réalise au mieux ce pour quoi elle a été conçue. Ceux qui y participent doivent donc s'adapter les uns aux autres et coordonner leurs activités.

L'efficacité du travail requiert des normes qui encadrent le pouvoir de l'entrepreneur, mais s'imposent aussi aux aspirations individuelles des salariés. D'autres impératifs, tel le respect de la santé et de la dignité des salariés, imposent également des limites.

Énoncer ces différentes exigences paraît simple. Mais les concilier constitue un exercice difficile. Le résultat est là.

Pareille complexité ne devrait satisfaire personne. Elle nuit à l'intelligibilité des règles. Comme elles ont plusieurs raisons d'être, chacun peut avancer celle qui lui paraît utile à ce qu'il veut montrer.”



Robert Badinter
est avocat
et ancien garde
des Sceaux.

Robert Badinter
Antoine Lyon-Caen



LE TRAVAIL ET LA LOI

Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen, Fayard, 2015, 80 pages, 8 euros.

Notre avis. L'ouvrage de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen est à l'image de ce dont ils rêvent pour le Code du travail : très court. Après une importante introduction, 50 articles concis résument les droits fondamentaux des salariés à respecter en matière de formation, rupture, durée du travail, rémunération ou litige. L'idée sous-jacente est de se tourner vers les accords d'entreprise et les accords de branche, préférer le cas par cas... sans diminuer les droits des salariés. Le texte est une caution pour Manuel Valls, qui a lancé une mission pour réfléchir au renforcement des accords d'entreprise, présidée par Jean-Denis Combexelle, ex-directeur général du Travail. Résultats en septembre. **L. L.**



G. Vanden Wijngaert/AP/Steve

Christine Lagarde, à la tête du FMI, et Yanis Varoufakis, à Bruxelles, le 25 juin. Le gouvernement du ministre grec des Finances a dénoncé le 16 juin la « responsabilité criminelle » du Fonds.

Le FMI, un pompier au banc des accusés

Pour Christine Lagarde, la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), la ligne jaune a été franchie le 16 juin par le Premier ministre grec Alexis Tsipras lorsqu'il a dénoncé la « responsabilité criminelle » de l'institution. Ce que le FMI considère comme une « insulte » est, selon elle, d'autant moins justifié qu'il a été appelé à la rescousse par les Européens eux-mêmes en mai 2010. Quant au procès d'avoir tué le malade grec par une potion d'austérité trop amère, il a déjà eu lieu, et le FMI a plaidé coupable. Fin 2012, les experts du Fonds, menés par leur chef économiste, Olivier Blanchard, ont estimé que l'effet récessionniste d'une politique d'austérité était plus important que prévu. Il était convenu qu'une réduction de déficit public de 100 euros coûtait 50 euros de PIB – effet

multiplicateur de 0,5 – avant que l'économie ne reparte grâce aux fameuses « réformes structurelles ». Au fait, l'effet récessif serait au moins deux fois plus important, d'où le retard à l'allumage du Portugal ou de... la Grèce. « Ces politiques budgétaires restrictives ont pesé plus que prévu sur la croissance », reconnaît volontiers le Fonds, dont un haut responsable jure que le remède proposé aujourd'hui « n'a pas la même logique que pour le premier plan de 2010 ». Mais l'autocritique a des limites. Pour Christine Lagarde, « les mesures initialement décidées auraient de toute façon été nécessaires ». En résumé, le FMI s'est bien trompé, mais ce n'est pas si grave. L'autre procès, plus ancien, fait aux *men in black* de Washington est de n'avoir rien vu venir. Fin 2011, dans un audit très précis mené par les économistes Jean

Pisani-Ferry, André Sapir et Guntram Wolff, le think tank bruxellois Bruegel s'était penché sur la myopie des experts du Fonds concernant la Grèce. Le verdict ? « Nous avons constaté de sévères lacunes, même si la qualité du suivi s'est nettement améliorée à partir du début de la crise, en 2008. » Mais la responsabilité est là encore plus que partagée, puisque les comptes publics grecs, dûment optimisés grâce aux conseils de Goldman Sachs, ont pendant des années passé les mailles des services de la Commission européenne, en particulier de son institut Eurostat. En guise de mea culpa, Bruxelles a renforcé les moyens de ce service avant d'appeler au secours le FMI et la BCE pour tenter de résoudre la crise. Reconnaître ses erreurs ? « Nous sommes un peu les seuls à le faire », explique Christine Lagarde. **P.-H. M.**



Universités : le tabou des frais d'inscription

Malgré les appels pour augmenter le coût pour les étudiants, les politiques rechignent à s'y atteler.

Faut-il augmenter les frais d'inscription à l'université? Une allusion, dans un rapport de l'Inspection générale des finances dévoilé mardi, relance ce vieux débat français. Jugeant ces frais «modiques» par rapport à nos voisins européens, les inspecteurs estiment que la question mérite d'être posée, sans pour autant en faire une préconisation.

Et pour cause. «Le sujet est sensible politiquement et socialement», écrivent-ils. De fait, à gauche, comme à droite, ce sujet est tabou. Le risque de mettre les étudiants dans la rue reste présent dans toutes les têtes. Porter l'ensemble des droits de scolarité à 1000 euros «générerait un produit supplémentaire de 767 millions d'euros pour les établissements par rapport à 2012», affirment toutefois les inspecteurs. Une aubaine en période de disette.

Risque de «sélection sociale»

En avril, l'institut Montaigne, un think-tank, recommandait également une hausse «modérée» des droits d'inscription, à hauteur de 500 euros par an en licence (contre 184 euros aujourd'hui) sauf pour les boursiers. Terra Nova, l'Institut de l'entreprise, le Sénat ou l'OCDE ont fait des propositions voisines les années passées.

Immédiatement, déplorant un risque de «sélection sociale», les syndicats étudiants ont montré les crocs et la ministre de l'Éducation, Najat Vallaud-Belkacem, a twitté mardi soir qu'il n'était «pas question d'augmenter les droits d'inscription». Il n'empêche. Le débat existe bel et bien au sein du monde universitaire. Début juin, Jean Tirole écrivait dans une tribune parue dans Libération que l'absence de frais d'inscription «bénéficie en premier lieu aux classes aisées». Et de conseiller «des études supérieures payantes pour les familles dont les revenus le permettent et de redistribuer une partie de ces recettes sous forme de bourses supplémentaires, comme l'a fait Sciences Po.»

Une étude financée par la Commission européenne, datant de juin 2014, révélait qu'une hausse des frais de scolarité d'un établissement d'enseignement supérieur «n'avait pas d'effet négatif décelable» sur le nombre d'inscriptions, à condition qu'elle ne soit pas «exceptionnelle». «Au contraire, si ces fonds sont investis dans la construction de nouveaux locaux, ils peuvent même accroître l'attractivité.»

Le sujet divise

Ils notaient que même les étudiants provenant de milieux défavorisés ne semblaient pas découragés par la hausse des frais d'inscription. Cela s'explique par le fait que ces hausses sont accompagnées par la mise en place d'aides financières. Au Royaume-Uni et en Corée du Sud par exemple, l'augmentation a été «totalement» contrebalancée par les prêts, et au Canada ou en Pologne, par les bourses.

Au sein de la Conférence des présidents d'université, le sujet divise. Ceux qui s'en saisissent avancent surtout la question de la progressivité des droits d'inscription en fonction des revenus. Ou en fonction du niveau du diplôme. La possibilité d'augmenter les frais des écoles d'ingénieurs publiques est régulièrement posée, comme celle de faire payer davantage les étudiants étrangers.

France Stratégie, l'organisme rattaché à Matignon, a proposé en janvier cette dernière solution. Reste que les frais d'inscription modérés de la France par rapport à d'autres pays de l'OCDE lui permettent aujourd'hui de rester un pays attractif pour les étudiants étrangers. La Suède et la Grande-Bretagne, qui ont augmenté leurs droits d'inscription pour ces derniers, ont perdu des étudiants... Et des retombées économiques indirectes. Le sujet est délicat.

La situation restant bloquée en France, pour contourner le problème, certaines universités comme Toulouse-I multiplient des «diplômes universitaires» sélectifs dont les montants des frais

d'inscription sont souples car fixés localement. Pour s'inscrire au DU de son école européenne du droit, il faut ainsi déboursier 700 euros...



Universités : le tabou des frais d'inscription

Malgré les appels pour augmenter le coût pour les étudiants, les politiques rechignent à s'y atteler.

Faut-il augmenter les frais d'inscription à l'université? Une allusion, dans un rapport de l'Inspection générale des finances dévoilé mardi, relance ce vieux débat français. Jugeant ces frais «modiques» par rapport à nos voisins européens, les inspecteurs estiment que la question mérite d'être posée, sans pour autant en faire une préconisation.

Et pour cause. «Le sujet est sensible politiquement et socialement», écrivent-ils. De fait, à gauche, comme à droite, ce sujet est tabou. Le risque de mettre les étudiants dans la rue reste présent dans toutes les têtes. Porter l'ensemble des droits de scolarité à 1000 euros «générerait un produit supplémentaire de 767 millions d'euros pour les établissements par rapport à 2012», affirment toutefois les inspecteurs. Une aubaine en période de disette.

Risque de «sélection sociale»

En avril, l'institut Montaigne, un think-tank, recommandait également une hausse «modérée» des droits d'inscription, à hauteur de 500 euros par an en licence (contre 184 euros aujourd'hui) sauf pour les boursiers. Terra Nova, l'Institut de l'entreprise, le Sénat ou l'OCDE ont fait des propositions voisines les années passées.

Immédiatement, déplorant un risque de «sélection sociale», les syndicats étudiants ont montré les crocs et la ministre de l'Éducation, Najat Vallaud-Belkacem, a twitté mardi soir qu'il n'était «pas question d'augmenter les droits d'inscription». Il n'empêche. Le débat existe bel et bien au sein du monde universitaire. Début juin, Jean Tirole écrivait dans une tribune parue dans Libération que l'absence de frais d'inscription «bénéficie en premier lieu aux classes aisées». Et de conseiller «des études supérieures payantes pour les familles dont les revenus le permettent et de redistribuer une partie de ces recettes sous forme de bourses supplémentaires, comme l'a fait Sciences Po.»

Une étude financée par la Commission européenne, datant de juin 2014, révélait qu'une hausse des frais de scolarité d'un établissement d'enseignement supérieur «n'avait pas d'effet négatif décelable» sur le nombre d'inscriptions, à condition qu'elle ne soit pas «exceptionnelle». «Au contraire, si ces fonds sont investis dans la construction de nouveaux locaux, ils peuvent même accroître l'attractivité.»

Le sujet divise

Ils notaient que même les étudiants provenant de milieux défavorisés ne semblaient pas découragés par la hausse des frais d'inscription. Cela s'explique par le fait que ces hausses sont accompagnées par la mise en place d'aides financières. Au Royaume-Uni et en Corée du Sud par exemple, l'augmentation a été «totalement» contrebalancée par les prêts, et au Canada ou en Pologne, par les bourses.

Au sein de la Conférence des présidents d'université, le sujet divise. Ceux qui s'en saisissent avancent surtout la question de la progressivité des droits d'inscription en fonction des revenus. Ou en fonction du niveau du diplôme. La possibilité d'augmenter les frais des écoles d'ingénieurs publiques est régulièrement posée, comme celle de faire payer davantage les étudiants étrangers.

France Stratégie, l'organisme rattaché à Matignon, a proposé en janvier cette dernière solution. Reste que les frais d'inscription modérés de la France par rapport à d'autres pays de l'OCDE lui permettent aujourd'hui de rester un pays attractif pour les étudiants étrangers. La Suède et la Grande-Bretagne, qui ont augmenté leurs droits d'inscription pour ces derniers, ont perdu des étudiants... Et des retombées économiques indirectes. Le sujet est délicat.

La situation restant bloquée en France, pour contourner le problème, certaines universités comme Toulouse-I multiplient des «diplômes universitaires» sélectifs dont les montants des frais

d'inscription sont souples car fixés localement. Pour s'inscrire au DU de son école européenne du droit, il faut ainsi déboursier 700 euros...

Universités d'été Enseignants-Entreprises: Formation continue pour les enseignants du secondaire

Les 25 et 26 août prochain se produiront les rencontres annuelles dédiées aux rencontres enseignants/entreprises afin de rapprocher le monde des étudiants à celui des professionnels qu'ils intégreront plus tard suite à l'obtention de leur diplôme



Universités d'été Enseignants-Entreprises
 Mardi 25 et mercredi 26 août 2015 – Ecole Polytechnique
 Formation continue pour les enseignants du secondaire

Les Universités d'été Enseignants-Entreprises se tiendront cette année les 25 et 26 août 2015. Rencontres annuelles dédiées aux enseignants de SES et d'Economie-gestion, d'Histoire-géographie et aux professeurs principaux, ces Universités d'été visent à rapprocher le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise. Elles permettent chaque année, depuis 12 ans, de croiser les regards d'enseignants, d'économistes et de dirigeants d'entreprise autour d'une thématique inscrite au cœur de l'actualité et des programmes scolaires, avec pour objectif d'éclairer la théorie économique par des cas pratiques d'entreprises.

Le thème retenu pour cette 12ème session est : Le travail demain (voir programme joint). Ces universités d'été sont organisées par l'Institut de l'entreprise en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, l'Ecole Polytechnique, Le Conseil d'Analyse Economique et l'Etablissement Public Paris-Saclay. Elles entrent dans le cadre de la formation continue des enseignants (Plan académique de formation).

Consultez le programme en ligne

Participer aux universités d'été en tant que journaliste

Une soixantaine d'intervenants mobilisés pour croiser leurs regards avec les enseignants

Cette année, les Entretiens Enseignants-Entreprises accueilleront plus de 60 intervenants et offriront aux enseignants l'opportunité d'échanger dans une ambiance conviviale avec des économistes, des dirigeants et des responsables syndicaux, parmi lesquels :

Economistes et universitaires : Pierre Cahuc (Ecole Polytechnique), Gilbert Cette (Université

d'Aix-Marseille), Patrick Artus (Natixis, Université Panthéon Sorbonne), Eric Heyer (OFCE), Francis Kramarz, (CREST, ENSAE), Jean-Marc Daniel (ESCP Europe), Laurent Davezies (CNAM), Claire Lelarge (CREST), Corinne Prost (INSEE), Cyril Cosme (OIT), Philippe Aghion (Collège de France)...

Dirigeants : Xavier Huillard (Vinci), Olivier Leteurtre (Dassault Systèmes), Philippe Salle (Elior), Robin Rivaton, (Aéroports de Paris), Françoise Gri (Sia Partners), Jérôme Bédier (Carrefour), Laurent Morestain (Randstad France), Christine Lanoë (Orange), Laurent Choain (Mazars), Philippe Bajou (La Poste), Isabelle Quainon (Veolia), Bertrand Ballarin (Michelin), Stéphane Israël (Ariane Espace), Laurent Bataille (Poclain Hydraulics), Jacky Lintignat (KPMG), Pierre Bontemps (Coriolis), Alexandre Saubot (Haulotte), Françoise Holder (Holder SA), Frédéric Oudéa (Société Générale), Marwan Lahoud (Airbus Groupe), Catherine Sueur (Radio France)...

Syndicats, organisations professionnelles et organismes publics : Carole Couvert (CFE-CGC), Pierre Gattaz (MEDEF), Christelle Martin (GPS), **Jean Pisani-Ferry, (France Stratégie)**, Benoit Thieulin (Conseil national du numérique), Pierre Ferracci (CNEE)...

12ème session des Universités d'été Enseignants-Entreprises

Organisés sur deux journées – accueil et logement des enseignants les 25 et 26 août à l'Ecole Polytechnique – ces universités d'été s'articulent autour de conférences, tables-rondes et ateliers. Ces derniers réunissent un président ou cadre dirigeant d'une grande entreprise et une personnalité qualifiée (chercheur, universitaire, économiste...). Chaque atelier est préparé puis animé par un enseignant.

Ces rencontres annuelles offrent également aux professeurs du secondaire des temps d'échange privilégiés avec leurs collègues du supérieur (université, grandes écoles...), avec des auteurs de livres sur l'économie ou l'entreprise notamment (« La Grande Librairie »). Les rencontres « Enseignants-DRH » (« Slow dating DRH ») ont pour objectif de permettre aux enseignants de mieux appréhender les nouveaux besoins de recrutement des entreprises et de les épauler dans leur mission d'orientation au sein de leur établissement.

Les ressources produites à l'occasion des universités d'été sont mises à disposition sur le site Melchior, site de ressources pédagogiques en ligne, sous différentes formes : vidéos, cas pratiques d'entreprises, témoignages, analyses... Elles peuvent être mobilisées par les enseignants afin d'enrichir leurs cours tout au long de l'année.

Rapprocher l'école et l'entreprise : une priorité pour l'insertion des jeunes

« Nous sommes convaincus de la nécessité de rapprocher le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise. Le dialogue est nécessaire car il en va de la meilleure intégration des jeunes sur le marché du travail à long terme. », affirme Patrick Artus, président du Comité stratégique du Programme Enseignants-Entreprises de l'Institut de l'entreprise.

En effet, les entreprises sont un véritable sujet d'étude pour les professeurs de SES et d'Economie-Gestion mais elles demeurent peu accessibles au milieu scolaire. La plupart des contenus que les entreprises rendent publics ne sont pas directement utilisables en classe pour illustrer les modules d'enseignement d'économie. « L'Institut de l'entreprise a donc eu l'idée, avec l'appui du ministère de l'Education nationale, de mettre en lumière des cas pratiques issus du quotidien des entreprises pour illustrer les notions économiques abordées dans les programmes scolaires. Cela permet aux enseignants, comme aux élèves, de mieux appréhender les réalités du monde de l'entreprise et ses contraintes et donc de mieux préparer l'entrée sur le marché du travail. », explique Béatrice Couairon, professeur de SES et Directrice du Programme Enseignants-Entreprises à l'Institut de l'entreprise.

Programme Enseignants-Entreprises : la formation continue des enseignants tout au long de l'année

Au-delà des Universités d'été annuelles, point d'orgue du Programme Enseignants-Entreprises, d'autres initiatives destinées aux enseignants sont proposées tout au long de l'année par l'Institut de l'entreprise en partenariat avec le ministère de l'Education nationale : des stages en entreprise pour les enseignants et un site de ressources pédagogiques, Melchior (www.melchior.fr), mettant à disposition des professeurs de SES et d'Economie-Gestion, une documentation vivante et diversifiée sur leur matière. L'ensemble des contenus est réalisé par une équipe de professeurs de SES et proposé gratuitement au téléchargement online. En savoir plus sur le Programme Enseignants-Entreprises.

Tags: école polytechnique enseignants du secondaire formation continue Universités d'été Enseignants-Entreprises Facebook Twitter Google+ LinkedIn Plus Pinterest Tumblr Email



Diffusion territoriale de la croissance : compétitivité, solidarité, interterritorialité - France Stratégie

France Stratégie - 5e Journée nationale des pôles Métropolitains Lundi 6 juillet 2015 à 9h Musée des Confluences 86 Quai Perrache, 69002 Lyon France Stratégie a fait de la diffusion territoriale de la croissance l'un de ses principaux thèmes de réflexion pour l'année 2015. Le lundi 6 juillet, à Lyon, plusieurs questions seront abordées. Quels sont les mécanismes à l'oeuvre en matière de redistribution de la croissance métropolitaine ? De quelle manière le fait métropolitain peut-il être appréhendé en ce sens, et comment les pôles métropolitains peuvent-ils, dans leur diversité, apporter des réponses adaptées à des écosystèmes de croissance par essence spécifiques ? Quatre ans après leur création par la loi RCT du 16 décembre 2010, quelles sont les premières actions à avoir vu le jour ? , qui rassemble notamment des représentants des territoires et les associations nationales d'élus locaux, se réunira en plénière à cette occasion. Selma Mahfouz, commissaire générale adjointe de France Stratégie, participera à cette première table ronde, à 9h45, aux côtés de Michèle Vullien, vice-présidente de la Métropole de Lyon, membre du Bureau du pôle métropolitain Lyonnais ; Christophe Ferrari, président de Grenoble Alpes Métropole ; Gilles Mergy, délégué général de l'Association des régions de France ; Laurent Davezies, enseignant au CNAM. Retrouvez le programme complet et inscrivez-vous sur Contact presse : Jean-Michel Roullé - Responsable du service Edition-Communication +33 (1) 42 75 61 37 +33 (6) 46 55 38 38 Joris Aubrespin - Chargé des relations presse +33 (1) 42 75 60 27 +33 (6) 20 78 57 18



Canicule et vague de chaleur en France

A Paris, les 40 degrés ont été frôlés mercredi 1er juillet, la température la plus élevée enregistrée dans la capitale depuis 1947.
AFP PHOTO / THOMAS OLIVA

Podcast Télécharger cette édition On attend à nouveau une bouffée d'air très chaud dès demain sur la plupart des régions », prévient Frédéric Decker, météorologue à Météo news. Réunion des collectivités à Lyon en marge de la COP21 Alors que les Etats négocient à 6 mois de la conférence climat de Paris, les villes veulent aussi faire entendre leurs voix avant cette COP 21. Roland ... Charles Pasqua, mort d'un sulfureux gaulliste Selon Jérôme Fourquet, directeur du département opinion public à l'IFOP, Charles Pasqua était « un homme de récut ... Délit de faciès: l'Etat français condamné pour faute lourde » La portée est historique et ça ouvre un recours qui n'existait pas avant », affirme Lanna Hollo, juriste et porte-parole en France ... Ecoutes de la NSA: une surveillance « massive » « Ca fait plus de deux ans qu'on sait que la surveillance de la NSA était massive et qu'elle a été dirigée aussi contre ses propres ... Un rapport propose de plafonner l'âge des candidat aux élections » La démocratie représentative en France et ailleurs est en crise », constate Beligh Nabli, expert à **France Stratégie** ... « Cette offre était attendue car on voit depuis deux, trois ans un certain nombre d'opérations de consolidations se profiler dans le secteur des télécoms ...

Actualités parlementaires de fin de semestre 2015

■ **Session extraordinaire du Parlement à partir du 1^{er} juillet.** L'ordre du jour de la session extraordinaire comprend le débat d'orientation budgétaire et l'examen ou la poursuite de l'examen de plusieurs projets de loi. Parmi ceux-ci figurent celui sur la transition énergétique, le projet de loi Macron, celui sur le dialogue social et l'emploi, celui sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)...

■ **Projet de loi Macron:** discussion au Sénat en nouvelle lecture en séance publique les 30 juin, 1^{er}, 2, 3 et 6 juillet 2015. Rappel: les députés ont adopté sans vote le 18 juin en nouvelle lecture ce projet de loi, le gouvernement ayant de nouveau eu recours au 49-3, cette fois-ci avant le début des débats. En février, la décision de recourir à cette procédure avait été prise à la dernière minute, juste avant le vote solennel. Cette fois-ci, la décision coupe court à une semaine de débats. Après ce nouvel examen au Sénat se tiendra un ultime passage à l'Assemblée nationale, qui a le dernier mot, probablement mi-juillet.

■ **Transition énergétique** (procédure accélérée): ce texte sera examiné par le Sénat en séance publique les 9, 10, 15, 16 et 17 juillet 2015 (nouvelle lecture) et devrait être définitivement adopté par les députés en session extraordinaire de juillet. Rappel: suite à l'échec de la commission mixte paritaire (CMP) le 10 mars, les députés ont adopté le 26 mai en nouvelle lecture ce projet de loi qui prévoit un renforcement de l'engagement des banques en matière de lutte contre le changement climatique (analyse carbone de tous les actifs détenus par les établissements de crédit, les entreprises d'investissement, les compagnies financières; obligation d'évaluation des risques de long terme liés

au changement climatique; extension des obligations de reporting et de publication).

De manière générale, l'article 48 instaure deux outils nouveaux de la politique climatique qui feront l'objet de révisions régulières: un plafond national des émissions de gaz à effet de serre, dénommé « budget carbone », ainsi qu'une stratégie nationale de développement à faible intensité de carbone, dénommée « stratégie bas-carbone ».

La commission du développement durable du Sénat a émis dans son rapport du 17 juin une réserve sur la mise en pratique concrète de l'obligation faite aux sociétés anonymes d'évaluer les conséquences sur le changement climatique de l'usage des biens et services qu'elles produisent: en effet, si une entreprise peut estimer l'empreinte carbone des biens et services qu'elle commercialise, il lui sera nettement plus difficile d'intégrer les conséquences de l'usage réel que les consommateurs en feront, sur lequel elle n'a pas prise et qui dépendront de facteurs exogènes – par exemple, pour un véhicule, le kilométrage annuel moyen parcouru, son entretien régulier, l'écart entre la conduite réelle et son cycle d'homologation, etc. Selon le rapport du Sénat, il sera donc essentiel que les textes d'application de cette disposition la mettent en œuvre de façon raisonnée.

■ **Dialogue social:** ce texte devrait être adopté au Sénat le 30 juin. Ce projet de loi pourrait être adopté définitivement le 24 juillet. Malgré un travail de réécriture du texte par les sénateurs visant à réduire la portée de certaines dispositions (commissions paritaires régionales interprofessionnelles, seuils sociaux, lissage à titre expérimental sur cinq ans des nouvelles obli-

gations, relèvement de 1000 à 5000 salariés du seuil à partir duquel des administrateurs salariés doivent être désignés dans l'entreprise...), les députés devraient donc rétablir en juillet pour l'essentiel leur version du 2 juin en nouvelle lecture. Seul l'amendement du gouvernement autorisant le recours à deux renouvellements du CDD (au lieu d'un seul aujourd'hui) devrait résister au prochain passage à l'Assemblée nationale.

Rappel du bilan du projet de loi adopté le 2 juin à l'Assemblée nationale

■ **Principales mesures du projet de loi:** ce texte prévoit notamment un dialogue social simplifié (regroupement des 17 obligations actuelles d'information et de consultation récurrentes du comité d'entreprise en trois grandes consultations, portant respectivement sur les orientations stratégiques et leurs conséquences, la situation économique de l'entreprise et sa politique sociale), un dialogue rationalisé (regroupement des obligations de négocier au niveau de l'entreprise en les regroupant dans trois négociations portant respectivement sur: la rémunération, le temps de travail et la répartition de la valeur ajoutée; la qualité de vie au travail et la gestion des emplois et des parcours professionnels), la possibilité pour les entreprises de plus de 300 salariés de regrouper par voie d'accord tout ou partie des institutions représentatives du personnel, la création d'une représentation pour les TPE via les commissions régionales paritaires, une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux fonctions de représentation des salariés (représentation miroir des électeurs via l'obligation de présenter des listes reflétant la proportion des femmes et des hommes parmi les votants), un abaissement des seuils d'effectifs de mise en

place des administrateurs salariés, l'instauration d'un plancher à deux administrateurs salariés quelle que soit la taille du conseil d'administration concerné, un renforcement de l'effectivité de la présence d'administrateurs salariés au sein du CA de l'organe de gouvernance de tête, la suppression du caractère obligatoire du « CV anonyme » mais la création d'un « référent égalité des chances » dans l'entreprise, la possibilité de reconnaître des pathologies psychiques comme maladies d'origine professionnelle, une fusion de la prime pour l'emploi et du RSA-activité, un parcours militant valorisé ou encore la création d'un compte personnel d'activité au 1^{er} janvier 2017. Focus sur les mesures adoptées par les députés.

■ **Discriminations, inégalités (actions collectives)**: adoption à l'Assemblée nationale en séance publique le 10 juin d'une proposition de loi socialiste instaurant une action de groupe en matière de discrimination et de lutte contre les inégalités. Cette proposition de loi n'a pas pour objet les prises de position individuelles, dont chacun répond déjà devant la justice. Elle veut responsabiliser, inciter, et si nécessaire contraindre les structures à instaurer davantage d'équité dans leur sein, en suscitant une incitation majeure en faveur de cette équité. Il ne s'agit pas seulement de sanctionner les pratiques discriminatoires mais de responsabiliser l'ensemble des entreprises afin de les associer à la lutte contre les inégalités. Texte en attente de calendrier au Sénat.

■ **Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre**: une nouvelle proposition de loi du groupe socialiste adoptée en séance publique le 30 mars à l'Assemblée nationale maintient une obligation juridique pour les sociétés transnationales d'établir et de mettre en œuvre de façon effective un plan de vigilance destiné à prévenir les atteintes aux droits humains et environnementaux sur leurs chaînes de production ainsi que la corruption. Focus sur ce

texte. Cette proposition de projet de loi (PPL) doit toutefois encore être examinée par un Sénat, dont la majorité de droite n'est pas forcément encline à la voir mise en œuvre...

■ **Action de groupe, reconnaissance du droit à l'oubli, open data, encadrement du recours aux emprunts par les hôpitaux publics (Santé)**: le projet de loi sur la Santé adopté en 1^{re} lecture le 14 avril à l'Assemblée nationale prévoit diverses dispositions comme la reconnaissance d'un « droit à l'oubli » renforçant ainsi l'accès à l'assurance et à l'emprunt en cas de problème grave de santé, la mise en place d'une action de groupe dans le domaine de la santé ou encore l'accès ouvert aux données de santé (open data). Ce texte doit encore être examiné au Sénat en 1^{re} lecture (texte en attente de calendrier).

■ **Litiges (action de groupe, médiation, justice)**: la médiation généralisée à tous les secteurs de la consommation dès juillet (Pinville). En cas de conflit, plusieurs options s'offrent aux consommateurs: rejoindre une action de groupe via une association de consommateurs, faire appel à la médiation, ou enfin, saisir la justice.

■ **Handicap: mise en accessibilité des établissements recevant du public**. Adoption au Sénat en séance publique le 2 juin du projet de loi ratifiant l'ordonnance relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Examen à l'Assemblée nationale en séance publique du 2 au 3 juillet. Rappel: cette ordonnance permet en effet de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ainsi que des services de transport public de voyageurs à travers la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée.

■ **PME**: prime à la 1^{re} embauche, indemnités prud'homales plafonnées (mesure du projet de loi Macron), gel

des seuils fiscaux, CDD renouvelables deux fois (mesure du projet de loi dialogue social): Manuel Valls a annoncé le 9 juin ce qu'il considère comme un « small business act » en faveur de l'emploi dans les PME.

Autres Assemblées

■ **Collectivités locales**: M. Valls a proposé le 28 mai à l'Association des maires de France (AMF) la création d'un fonds de un milliard d'euros pour les investissements des communes, afin de limiter l'impact de la baisse des dotations aux collectivités sur l'investissement public. Mais le financement de ce fonds reste encore à trouver...

■ **Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et France Stratégie** se sont associés pour élaborer un jeu d'indicateurs phares complémentaires du produit intérieur brut (PIB) (au nombre de 10 dans le tableau soumis à l'avis du CESE). Si le PIB demeure pertinent pour mesurer la richesse d'un pays, il n'est pas exempt de faiblesses et essuie des critiques récurrentes. En complément, ces nouveaux indicateurs de croissance (taux d'emploi, dette, écart de revenu, nombre de diplômés, consommation carbone, recyclage de déchets...) visent donc à mieux prendre en compte toutes les dimensions du développement, tant économiques, sociales qu'environnementales. Ces indicateurs ont été arrêtés via un processus de concertation publique, qui a pris plusieurs formes:

- une consultation en ligne ouverte à tous (5 000 répondants);
- une enquête BVA via un panel représentatif de la population;
- des ateliers avec des panels citoyens pour aider au choix entre les indicateurs;
- des échanges avec les parlementaires et les collectivités territoriales.

Lors de son assemblée plénière du 24 juin, le CESE, qui a validé les choix issus de la concertation par le vote d'une résolution, souhaite que le tableau de bord serve de base au rapport que le gouvernement devra annexer chaque année au projet de loi de finances.



■ BIODIVERSITÉ

Un indicateur "biodiversité" bientôt au côté du Pib

Le Cese (représentants socioprofessionnels) et France stratégie (experts auprès du Premier ministre) devraient proposer prochainement au gouvernement dix indicateurs pour compléter le Produit intérieur brut (Pib), dont l'un sur la biodiversité, mais aussi l'éducation, la santé, le bien-être, etc. Ils ont été présentés au Cese, le 23 juin. « *Les agriculteurs ne sont pas très chauds pour que l'on prenne cet indice* (d'abondance des oiseaux, ndlr) », a déclaré Philippe Le Clézio, membre du Cese, rapporteur du projet de résolution sur les nouveaux indicateurs qui devrait être voté en plénière le 24 juin. « *Les indicateurs pourraient être utilisés dès la prochaine loi de finances* », espère Philippe Le Clézio.



■ **Le Conseil européen a adopté définitivement l'automne dernier une directive concernant la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises.** Le cadre est ainsi posé, avec un calendrier et des échéances pour respecter des prescriptions. Objectif 2017.

NOUVELLES RÈGLES COMMUNAUTAIRES DE TRANSPARENCE POUR LES GRANDES ENTREPRISES

Par Jean-Claude TOURNEUR



Les déclarations auxquelles peuvent être soumises les grandes organisations intègrent nombre d'indicateurs et de champs nouveaux : lutte contre la corruption...

En vertu des nouvelles mesures, certaines grandes entreprises de l'Union européenne vont être tenues de publier chaque année une déclaration comprenant des informations relatives à l'environnement, aux questions sociales et de personnel, au

respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption. Cette déclaration devra contenir une description des politiques, des résultats et des risques liés à ces questions. Lorsqu'une entreprise ne mène pas de politiques en la matière, elle devra en expliquer les raisons.

Selon le Conseil européen, « ces mesures visent à accroître la transparence et la responsabilité des entreprises, tout en limitant les charges administratives indues, et à assurer que les règles sont les mêmes pour tous ». Elles doivent être intégrées dans la directive relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises de juin 2013.



Les industries extractives devront établir des rapports pays par pays.



MARTIN SCHNEIDER - FOTOLIA

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

Champ d'application

Les nouvelles dispositions doivent s'appliquer aux entités d'intérêt public de plus de 500 salariés. Selon la définition rappelée par le Conseil, « les entités d'intérêt public sont des entreprises, telles que les entreprises cotées, les banques, les compagnies d'assurances ou des entreprises qui ont une importance publique significative en raison de la nature de leurs activités, de leur taille ou de leur statut juridique ». Dès lors, petites et moyennes entreprises sont exemptées de l'obligation de publication d'informations. Près de 6 000 entités d'intérêt public dans l'Union européenne relèveraient du champ d'application de la directive.

Politique de diversité

Les entreprises auront à inclure dans la déclaration sur le gouvernement d'entreprise (prévue dans le cadre de l'article 20 de la directive 2013/34/UE) une description de la politique de diversité qu'elles appliquent à leurs organes d'administration, de gestion ou de surveillance au regard de critères tels que l'âge, le sexe, les qualifications et l'expérience professionnelle.

Rapport par pays en matière fiscale

Dans un rapport que la Commission a prévu de présenter d'ici au 21 juillet 2018, « il conviendra d'envisager la possibilité d'introduire une obligation imposant aux grandes entreprises d'établir chaque année un rapport par pays pour chaque État membre et pays

tiers dans lequel elles exercent des activités, et dans lequel elles devront fournir des informations sur les bénéfices réalisés, les impôts sur les bénéfices versés et les subventions publiques perçues ». Ce rapport tiendra compte des nouvelles initiatives visant à accroître la transparence en matière de publication d'informations financières au niveau international.

L'établissement de rapports par pays dans le secteur des industries extractives a déjà été prévu par l'Union européenne dans le cadre de la directive 2013/34/UE.

Délai de transposition

Les États membres disposent d'un délai pour intégrer les nouvelles dispositions dans leur droit national, lesquelles seront applicables en 2017.



LOI MACRON : UN AMENDEMENT SUR LES CRITÈRES ESG QUI SÉDUIT LA PLATEFORME RSE

Dans ses recommandations, au terme de sa première année de travail, adressées au Premier ministre à l'automne 2014, la Plateforme RSE se prononçait pour « étendre le champ d'application de l'article 224 aux investisseurs institutionnels, en intégrant une définition de leur politique de placement responsable adaptée à chaque classe d'actif ainsi que leurs obligations de vote et d'engagement actionnarial vis-à-vis des émetteurs ». La Plateforme RSE et France Stratégie se sont donc réjouis qu'un amendement à la loi sur la croissance et l'activité (loi Macron) adopté début février par l'Assemblée nationale lors de la première lecture du texte prévoie que les investisseurs institutionnels devront communiquer la façon dont ils prennent en compte les critères environnement, social, gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement et dans leur politique de vote. La Plateforme RSE estime que « cette disposition est de nature à renforcer la démarche d'investissement socialement responsable des investisseurs institutionnels ».

J.-C. T.





NOUVELLES RÈGLES COMMUNAUTAIRES DE TRANSPARENCE POUR LES GRANDES ENTREPRISES

... UNE BRIQUE D'UN CONTEXTE PLUS GLOBAL

« L'amélioration de la publication d'informations sociales et environnementales par les entreprises est une nécessité qui s'inscrit dans la stratégie de l'Union européenne visant à accroître la responsabilité sociale des entreprises, adoptée en octobre 2011 », affirme le Conseil européen. Cette stratégie reconnaît l'importance, pour les entreprises, de divulguer certaines informations afin de recenser les risques et d'accroître la confiance des investisseurs et des consommateurs. « La publication d'informations non financières est

essentielle pour mener à bien la transition vers une économie mondiale durable, en associant la rentabilité à long terme à la justice sociale et à la protection de l'environnement », poursuit le Conseil. Dans cet état d'esprit, cette directive dote l'Union européenne de sa première législation sur la publication d'informations non financières. « La responsabilité sociale des entreprises est un élément essentiel de la productivité des entreprises qui contribue à une croissance intelligente et durable, réaffirmez-vous à Bruxelles. Elle vise donc à apporter des avantages non seulement pour les actionnaires, mais également pour les parties concernées et les citoyens. » ■

UN SEUIL POUR L'ADOPTION OBLIGATOIRE D'UN SCHÉMA D'ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES

Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, et Carole Delga, secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire ont valorisé la publication du décret d'application qui a permis l'entrée en vigueur le 1^{er} février de l'article 13 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) du 31 juillet 2014. La commande publique constitue un levier majeur au service de l'insertion sociale, comme en témoigne son poids dans l'économie (10 à 15 % du PIB). Les collectivités publiques qui concluent des marchés se doivent d'adopter un comportement exemplaire, afin de provoquer un effet d'entraînement sur l'ensemble des autres acteurs de la société, en optimisant l'impact social de leurs actes d'achat. Pourtant à ce jour, malgré les initiatives politiques qui s'appuient sur la conclusion de marchés publics pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, la mise en œuvre des clauses sociales dans ces marchés reste encore trop limitée et surtout ne traduit pas suffisamment l'ambition affichée. En effet, si pour les collectivités territoriales, la moyenne des marchés à clause sociale a atteint 7,3 % en 2012, pour l'État, elle s'est établie à 1,8 % (chiffres Observatoire économique de l'achat public 2012).



Le décret fixe à 100 millions d'euros hors taxes le seuil au-delà duquel les acheteurs publics ont l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables. Il précise également les marchés et contrats à retenir par les collectivités concernées afin de déterminer le montant de leurs achats. Il permet ainsi de concilier l'encouragement des acteurs publics dans la voie des achats responsables, ce qui constitue l'ambition de la loi, avec l'enjeu de circonscrire au mieux les charges nouvelles pouvant en résulter pour les acheteurs concernés.

Ce montant, déterminé au plus proche de l'intention du législateur, permet de soumettre à cette nouvelle obligation la quasi-totalité des régions métropolitaines, une soixantaine de départements, près de 70 établissements publics de coopération intercommunale et une dizaine de communes (dont la population est supérieure à 250 000 habitants). Au total, selon les estimations de Bercy, seraient concernées près de 160 collectivités publiques locales. En deçà de ce seuil, les contraintes liées à la définition et à la mise en place de cette stratégie apparaissent trop lourdes par rapport aux moyens dont disposent les acheteurs en cause. Les petits acheteurs publics seront donc, pour leur part, incités à mettre en place des achats responsables à travers un accompagnement et la mise à disposition d'outils appropriés (guides, documents techniques...).

Le décret détaille également les contrats à prendre en compte, afin de permettre à chaque acheteur public concerné de déterminer le montant total annuel de ces achats. Pour les ministres, « le développement d'une stratégie d'achats publics socialement responsables aura un impact immédiat sur le volume d'activité et les embauches des structures d'insertion par l'activité économique ».

J.-C. T.



Résolution sur un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au Produit intérieur brut (PIB)



Le Conseil économique social et environnemental et **France Stratégie** se sont associés pour élaborer un jeu d'indicateurs phares complémentaires du PIB. Si ce dernier demeure pertinent pour mesurer la richesse d'un pays, il n'est pas exempt de faiblesses et essuie des critiques récurrentes. En complément, ces nouveaux indicateurs de croissance visent donc à mieux prendre en compte toutes les dimensions du développement, tant économiques, sociales qu'environnementales. Choisis via un processus de concertation publique, ils sont destinés à servir de support au rapport que devra annexer chaque année le gouvernement au projet de loi de finances.

Le CESE et **France Stratégie** proposent 10... *par le_cese*



François Hollande et Manuel Valls sur les marches du palais de l'Élysée, le 13 mai 2015.

Ces projets de loi anti-ouvriers que le gouvernement voudrait faire passer en plein été

Nous poursuivons cette semaine, et celles qui suivront, la publication de la tribune de discussion à la suite du succès de l'assemblée-débat qui a rassemblé un millier de militants ouvriers, d'élus et de démocrates à l'initiative d'*Informations ouvrières*. La situation est marquée par les développements en Grèce et en Europe, mais aussi par la situation en France, et notamment le fait que le gouvernement a décidé de tenir en juillet une session du Parlement pour voter une série de projets de loi destructeurs des acquis des travailleurs. Dans le même temps, nous assistons à une série de mobilisations et de grèves pour s'opposer au gouvernement. La discussion libre entre militants d'origines politiques et syndicales diverses est une nécessité impérieuse. Depuis plusieurs semaines, ce journal, en publiant des points de vue et des contributions, a contribué à cette discussion dans le mouvement ouvrier. Nous vous appelons à votre tour à participer à cette tribune en nous faisant parvenir vos contributions.

■ Lucien GAUTHIER,
rédacteur en chef

Yan Legoff

C'est une habitude prise depuis longtemps par tous les gouvernements : l'été est la période des mauvais coups. La Constitution de la Ve République prévoit que le Premier ministre, dans un décret signé par le président, peut convoquer des sessions extraordinaires du Parlement entre juillet et septembre pour accélérer l'examen et l'adoption de textes de loi.

Le duo Valls-Hollande, dont le gouvernement a perdu l'essentiel de son assise électorale, ne s'en est bien sûr pas privé. A l'ordre du jour de cette session extraordinaire, qui débute le 1^{er} juillet, des textes qui ont soulevé une opposition massive, voire mis dans la rue des centaines de milliers de manifestants !

— C'est le cas du projet de loi Macron, dont la dernière lecture au Sénat commence le 30 juin, et s'étendra, nuit et jour, les séances suivantes. Le texte arrivera ensuite, pour la dernière fois, à l'Assemblée nationale courant juillet, et le gouvernement n'exclut pas d'avoir recours, pour la troisième fois, à l'article 49-3 de la Constitution, pour imposer une adoption définitive du projet, sans vote.

Rappelons que le projet de loi Macron étend le travail le dimanche, et même la nuit, dans le commerce ; il s'en prend à la justice prud'homale en fixant notamment des amendes forfaitaires maximales en cas de licenciement abusif ; il assouplit la réglementation sur les licenciements collectifs ; il ouvre à la concurrence les liaisons longue distance en auto-

car pour accélérer la fermeture des lignes SNCF inter-régionales ; il organise la privatisation d'aéroports régionaux ; il institue une commission pour proposer une généralisation des accords d'entreprise dérogeant au Code du travail...

— Depuis le 29 juin, le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est examiné en deuxième lecture par les députés. Parmi les maires des petites communes, c'est la révolte contre ce texte qui, combiné avec la baisse drastique des dotations de l'Etat, organise leur disparition, ainsi que la suppression de services publics locaux, l'augmentation des tarifs, les suppressions en masse de postes d'agents territoriaux, avec la remise en cause de leurs conditions de travail et de rémunération, entraînant dans de nombreuses communes de puissantes mobilisations des personnels.

Mais le gouvernement n'est pas au bout de ses peines : le projet du « Grand Paris », institué par le texte, sera repoussé d'un an, et ses compétences en sont à chaque version davantage diminuées.

— Examiné jusqu'au 30 juin au Sénat, le projet de loi Rebsamen sur le « dialogue social » reviendra aussi devant les députés, puis, à nouveau, à compter du 21 juillet, devant les sénateurs. Répondant aux attentes du Medef, le gouvernement entend « simplifier » le fonctionnement des

instances représentatives du personnel dans les entreprises, pour en faire dans la foulée un instrument d'une déréglementation générale (lire encadré).

— Le gouvernement espère aussi faire voter définitivement en juillet le projet de loi sur la transition énergétique, contre lequel, en janvier dernier, des dizaines de milliers d'électriciens-gaziers avaient manifesté à Paris à l'appel de leurs fédérations FO et CGT.

— Est aussi prévu un débat d'orientation budgétaire, préparatoire au budget 2016, pour lequel le gouvernement entend réaliser 15 milliards d'euros de coupes supplémentaires !

Deux commissions, pour des objectifs explosifs

La commission Combexelle

En avril dernier, Manuel Valls a nommé le président de la section sociale au Conseil d'Etat, Jean-Denis Combexelle, à la tête d'un groupe de travail devant rendre un rapport en septembre prochain. Son objectif : dégager des propositions pour « faire une plus grande place (...) en particulier à la négociation d'entreprise, pour une meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises ». Elle se réunit tous les lundis.

Chacun peut le comprendre : si des accords d'entreprise, négociés sous la pression du patron, peuvent déroger au Code du travail et aux conventions collectives, alors, il n'y a plus de droit du tout !

La commission Bartolone

Le « groupe de travail sur l'avenir des institutions » a été mis en place en novembre 2015. Présidé par le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, il est composé de parlementaires de tous les groupes (du PCF aux Républicains) et de personnalités « qualifiées », dont Bernard Thibault, ex-secrétaire général de la CGT. Sa prochaine réunion est prévue le 10 juillet.

Selon certaines propositions, le Sénat ne serait plus une chambre exclusivement composée d'élus politiques, mais comporterait aussi, « des représentants des forces sociales, économiques et culturelles ». Bref, les syndicalistes deviendraient des sénateurs ! Ce serait la voie ouverte à un régime corporatiste (comme celui de Vichy, ou comme le projet, défilé, de De Gaulle en 1969), avec des syndicats intégrés à l'Etat.



Tunisie : la police touristique armée et renforcée

Depuis l'attentat sur la plage de l'hôtel à Sousse qui a fait 38 victimes, la Tunisie a renforcé et armé sa police touristique. Un dispositif qui rassure les touristes, mais les plagistes restent encore sceptiques.

Source vidéo : Tunisie : la police touristique armée et renforcée La journée en vidéo à 06h39 13 secondes François Hollande est arrivé cette nuit au Bénin. C'est la première étape de sa tournée africaine avant de se rendre en Angola et au Cameroun. à 06h30 1min 04s Manque d'accompagnement des chômeurs les plus vulnérables, perte de contact avec les entreprises, coûts croissants : la Cour des comptes livre jeudi un nouveau rapport au vitriol contre Pôle emploi. Sa direction dénonce une analyse fondée sur une "base erronée" et une "vision dépassée" du service public. Détails. à 06h25 21 secondes Dans la capitale, la canicule a provoqué mercredi une rupture de l'alimentation électrique en milieu d'après-midi près de la gare Saint-Lazare, où le trafic a été "fortement perturbé" jusqu'en fin de soirée. à 06h24 17 secondes Les contrôleurs aériens ne seront finalement pas en grève ce jeudi et ce vendredi. Le principal syndicat l'a annoncé après une ultime séance de négociations avec le gouvernement. à 06h07 1min 21s Avec des températures allant jusqu'à 38 degrés, les sans-abris sont aussi vulnérables qu'en hivers. La Croix-Rouge Française sillonne les rues pour leur distribuer de l'eau afin d'éviter la déshydratation. à 06h00 1min 16s En 1992, alors que la France est sélectionnée pour organiser la coupe du monde de football 1998, Michel Platini quitte son poste d'entraîneur de l'équipe de France notamment à cause de l'échec de son équipe à l'Euro cette même année. Interviewé par Thierry Roland, l'actuel président de l'UEFA s'est expliqué sur les raisons de son départ, mais affirme vouloir rester dans le football car "c'est la famille qu'il aime". Hier à 23h01 1min 36s Invité sur le plateau de LCI, pour évoquer la crise en Grèce, l'économiste spécialiste du secteur bancaire Eric Delannoy a donné quelques clés pour mieux comprendre la situation actuelle. Selon lui, la lutte contre la fraude fiscale qui gangrène le pays pourrait être un des thèmes à aborder. Hier à 22h45 1min 20s Beaucoup de soleil, des températures supérieures à 30 degrés, peu de vent : toutes les conditions sont réunies pour une pollution à l'ozone dans le sillage de la vague de chaleur exceptionnelle qui frappe la France depuis mardi. A Paris notamment, beaucoup de piétons souffrent d'irritation. Des actions préventives ont été mises en place. Hier à 22h10 1min 01s OEIL DU WEB. Invité de France Info mercredi matin, l'ancien Premier ministre François Fillon a été interrogé après un reportage sur le record de longévité dans l'espace que vient de battre le Russe Guennadi Padalka avec 803 jours. Sans le nommer, il a fait comprendre qu'il ne serait pas contre envoyer Nicolas Sarkozy dans l'espace. Hier à 22h04 2min 23s OEIL DU WEB. Près de trois décennies après leur création sur Canal +, les Guignols de l'Info pourraient disparaître. Vincent Bolloré, patron du groupe, aurait choisi de mettre fin à l'aventure. Sur les réseaux sociaux, les internautes ont lancé le hashtag #TouchePasAuxGuignols pour afficher leur mécontentement. Hier à 21h57 57 secondes Depuis ce mercredi, la libéralisation du transport par autocar entre en vigueur. Michel Seyt, président de la Fédération nationale des transports de voyageurs, a évoqué sur LCI la possible création de 22.000 postes annoncée par **France Stratégies**. Hier à 21h52 1min 54s Depuis ce mercredi, la libéralisation du transport par autocar est entrée en vigueur. Michel Seyt, président de la Fédération nationale des transports de voyageurs, s'est félicité sur LCI de la mise en place de cette mesure. Il a affirmé qu'il voulait offrir un moyen de transport moins onéreux que le train, par exemple. Hier à 21h50 48 secondes Le Premier ministre grec Alexis Tsipras a réalisé une nouvelle allocution télévisée mercredi à Athènes, pour confirmer le maintien du référendum de ce dimanche et l'appel à voter "non". Une annonce qui intervient alors que le couple franco-allemand Hollande-Merkel ne semble plus sur la même longueur d'onde. Pour Benjamin Carlton, économiste interrogé sur LCI, "c'est très net". Hier à 21h31 27 secondes Cinq jours après l'attentat d'Isère, qui a coûté la vie au chef d'entreprise Hervé Cornara, le président François Hollande était en visite dans la région de Lyon. Le chef de l'Etat a salué le pompier, qui avait aidé à maîtriser le suspect principal Yassin Salhi. Hier à 21h28 25 secondes Après avoir remonté la côte

nord-américaine depuis Yorktown, "L'Hermione" est arrivée sur l'East River ce mercredi aux alentours de 9h30, heure locale. Le trois-mâts a été accueilli sous les applaudissements dans le port de New York. Hier à 21h2330 secondesA en croire L'Equipe, l'instance de contrôle financier des clubs (ICFC) de l'UEFA a levé les sanctions contre le PSG dans le cadre du fair-play financier. Le club de la capitale, qui n'a pas encore lancé son mercato estival, peut recruter sans restriction. Hier à 20h303min 18sIl fut le succès surprise de l'année 2013. Le film "Les profs" connaît une suite sortie sur les écrans ce mercredi au cinéma. L'occasion de retrouver le cancre Boulard et ses enseignants très incompetents : cette fois, les pires professeurs de France débarquent en Angleterre pour une mission ultra-secrète. Hier à 20h302min 14sLe rapport des Français avec leur voiture a beaucoup changé ces dernières années. De plus en plus d'automobilistes se tournent vers la location au détriment de la propriété. Dans ce domaine, certaines pratiques commerciales se développent comme les offres qu'on appelle LLD ou LOA. Que se cache-t-il derrière ces sigles ? Quelle formule est la plus avantageuse pour le particulier ? Hier à 20h303min38°à Limoges, 37°à Nantes et des pics à plus de 40°en Gironde: une chaleur caniculaire s'est installée depuis mardi en France. Sept nouveaux départements ont été ajoutés aux 40 existants placés en alerte orange canicule: ils sont ceux de la région Alsace, les Ardennes, l'Isère, la Moselle, la Savoie et la Haute-Savoie. Les travailleurs doivent prendre de nombreuses mesures de précaution, quand d'autres cherchent le moyen de se rafraîchir à tout prix.